

Séance extraordinaire du 1^{er} août 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont tenue le lundi le 1^{er} août 2022 à 19h00 à la salle Lévis St-Yves, 2451 rue Camirand.

Sous la présidence de Monsieur Denis Bergeron, maire par intérim et conseiller au siège no 5. Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

Martin Harvey	siège no 1
Doris Jetté	siège no 2
Régent Michaud	siège no 3
Sylvie Lacoursière	siège no 4
Georges Lysight	siège no 6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal, M. Michaël Désaulniers Desbiens, greffier-trésorier, a donné par courriel ou en mains propres un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi. De ce fait étant tous présents, ils renoncent individuellement à l'avis de convocation.

CERTIFICAT DE NOTIFICATION

Je soussigné, Martin Harvey conseiller agissant à titre de secrétaire de séance confirme que les avis de convocation pour la séance extraordinaire du 1^{er} août 2022 ont été remis de la façon suivante :

À Monsieur Martin Harvey par courriel;
À Madame Doris Jetté, par courriel;
À Monsieur Regent Michaud, par courriel;
À Madame Sylvie Lacoursière, par courriel;
À Monsieur Denis Bergeron, par courriel;
À Monsieur Georges Lysight, en mains propres;

Ce qui constitue une notification au sens de l'article 134 du Code de procédure civile du Québec.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00, sous la présidence de Monsieur Denis Bergeron, maire par intérim.

197-08-2022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour; IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sylvie Lacoursière appuyé par M. Régent Michaud et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. La maire demande le vote. La résolution est adoptée à l'unanimité.

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Nomination d'un secrétaire d'assemblée
- 3) Embauche de M. François Lussier au poste de directeur des Travaux publics
- 4) Embauche de Mme Karine Trahan
- 5) Achat d'un téléphone cellulaire pour le service de la voirie
- 6) Période de questions
- 7) Clôture de séance

198-08-2022

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Le conseiller Martin Harvey se porte volontaire pour agir exceptionnellement à titre de secrétaire pour la séance extraordinaire de ce jour. En conséquence, il ne pourra pas participer au débat ni voter tel que spécifié par la loi.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Régent Michaud appuyé par Mme Sylvie Lacoursière et résolu de nommer M. Martin Harvey secrétaire pour la présente l'assemblée.

199-08-2022

**EMBAUCHE DE M. FRANCOIS LUSSIER AU POSTE DE DIRECTEUR
DES
TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de M. Claude Lessard le 15 juillet dernier;

CONSIDÉRANT que le poste de directeur des Travaux publics est actuellement vacant;

CONSIDÉRANT que l'entretien de nos systèmes d'égout et d'aqueduc est actuellement couvert par une entente temporaire avec la Municipalité de Sainte-Ursule;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Ursule nous offre ses services pour nous dépanner, à notre demande, et souhaite mettre fin à l'entente dès que possible;

CONSIDÉRANT qu'un comité des ressources humaines a été nommé par le Maire par intérim pour procéder à la recherche active de candidats pour combler le poste de directeur des Travaux publics;

CONSIDÉRANT que le comité des ressources humaines a rencontré quatre candidats en entrevue;

CONSIDÉRANT que deux candidats se sont qualifiés pour la seconde entrevue, dont un habitant la Municipalité;

CONSIDÉRANT que ce candidat s'est désisté avant sa seconde entrevue;

CONSIDÉRANT que le candidat restant, M. François Lussier, a été rencontré dans une seconde entrevue pour valider certains détails importants;

CONSIDÉRANT les compétences et la somme d'expériences pertinentes de M. Lussier dans sa capacité à accomplir le travail;

CONSIDÉRANT que M. Lussier habite à 8 km des limites de notre municipalité lui permettant ainsi d'intervenir dans un délai acceptable pour les situations urgentes;

CONSIDÉRANT que M. Lussier est prêt à débiter dans les prochains jours;

CONSIDÉRANT que le comité des ressources humaines recommande l'embauche de M. Lussier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Lacoursière appuyé par M. Régent Michaud et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise l'embauche de M. François Lussier au poste de directeur des Travaux publics au taux horaire de 26,00 \$ à raison de 35 heures de travail par semaine. Le taux horaire de M. Lussier sera ajusté au fur à mesure de l'obtention des différentes certifications (ex. : ASP, réseau d'aqueduc) nécessaires dans le cadre de ses fonctions.

200-08-2022

EMBAUCHE DE MME KARINE TRAHAN

CONSIDÉRANT l'absence d'un directeur général;

CONSIDÉRANT que le comité des ressources humaines est en recherche active d'un directeur général;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de maintenir à jour les questions relevant de la comptabilité et des dépenses de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que Mme Karine Trahan dépanne la Municipalité pour la comptabilité depuis juillet dernier à raison d'un jour par semaine;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Lacoursière appuyé par M. George Lysight et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise et entérine l'embauche temporaire et rétroactive de Mme Karine Trahan au taux horaire de 40 \$ de l'heure pour nous dépanner et garder à jour la comptabilité de la Municipalité en attendant l'arrivée du prochain directeur général.

201-08-2022

ACHAT D'UN TÉLÉPHONE CELLULAIRE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que le téléphone cellulaire utilisé par le service des Travaux publics était le téléphone personnel de l'ancien directeur et pour lequel une compensation de 50 \$ par mois était versée;

CONSIDÉRANT les problèmes causés lors des vacances du directeur pour remettre son téléphone à l'employé saisonnier pour la prise des appels d'urgence;

CONSIDÉRANT que la question du téléphone doit être révisée suite au départ à la retraite de l'ancien directeur des Travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de prendre un forfait cellulaire voix et données pour une cinquantaine de dollars par mois;

CONSIDÉRANT qu'il est préférable et plus pratique d'avoir un téléphone cellulaire dédié au service des Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par M. Régent Michaud appuyé par Mme Sylvie Lacoursière et résolu d'autoriser l'achat d'un téléphone cellulaire avec un forfait voix et données pour le service des Travaux publics. Ce téléphone sera utilisé par M. François Lussier ou par la personne en charge des appels d'urgence.

PÉRIODE DE QUESTIONS

202-08-2022

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. Régent Michaud appuyé par Mme Sylvie Lacoursière et résolu de clore la présente séance à 19h15.

Denis Bergeron
Maire par intérim

Martin Harvey
Secrétaire de la séance

Je, Denis Bergeron, maire par intérim, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

